



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité

Affaire suivie par : M. Mariani

☎ 04.93.72.29.37.

✉ philippe.mariani@alpes-maritimes.gouv.fr

Réf : EnqServAvisPorterColle/LoupVoieDFCI

CheminAllègres

Nice, le **13 JUIL. 2012**

Commune de La Colle-sur-Loup

Projet de création d'une piste de défense des forêts contre les incendies, dite DFCI,
et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D' UN PORTER À CONNAISSANCE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,*

Informe les propriétaires et ayants droit concernés qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de La Colle-sur-Loup (06480), en exécution de l'arrêté préfectoral du **13 JUIL. 2012**, au porter à connaissance du projet, pour le chemin des Allègres, de création d'une piste DFCI et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement permettant d'assurer la continuité et la pérennité de cette piste.

Ce projet permettra, d'une part, de limiter l'important risque incendie de ce secteur (massif de la Sine) par un meilleur entretien de l'espace et, d'autre part, d'inscrire de façon pérenne et durable la gestion et la prévention des risques.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de La Colle-sur-Loup du lundi 6 août 2012 au lundi 8 octobre 2012 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h00 le samedi, (hors jours fériés).

Les propriétaires et ayants droit pourront pendant toute ladite période faire connaître par écrit leurs observations au préfet – Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des affaires juridiques et de la légalité – Centre administratif départemental, Route de Grenoble, 06286 Nice cedex 3.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCL-C 3130

Gérard GAVORY